

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 17 mai 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant dissolution de la régie située auprès du service de l'exécution budgétaire et des comptabilités des opérations d'armement, site d'Angoulême.

Du 5 février 2013

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ portant dissolution de la régie située auprès du service de l'exécution budgétaire et des comptabilités des opérations d'armement, site d'Angoulême.

Du 5 février 2013

NOR D E F F 1 3 0 3 5 1 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 23 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Texte abrogé :

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 23 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 37 du 13 février 2013, texte n° 23 ; signalé au BOC 22/2013.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 5 février 2013, l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement est modifié comme suit :

I. La régie de recettes et d'avances instituée auprès du service de l'exécution budgétaire et des comptabilités des opérations d'armement, site d'Angoulême, est dissoute.

II. La dissolution de la régie mentionnée au I. met fin aux fonctions du régisseur concerné.

III. L'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et sous-régies auprès des services relevant de la direction générale de l'armement est abrogé.